

**Circulaire Prêt des manuels scolaires, documents du CDI, caution
COLLEGE – STANISLAS NICE**

à rendre impérativement signée, le jour de la rentrée, avec le chèque de caution

L'établissement prête les manuels scolaires. Le prêt est numérisé et les manuels sont équipés d'un code-barres permettant de les affecter à un élève précis.

Les familles s'engagent à :

- couvrir les manuels, coller une étiquette avec le nom de l'élève, sa classe et l'année scolaire, renseigner la fiche de prêt collée à l'intérieur du manuel.

- remettre au professeur principal un chèque de caution (non encaissé) d'un montant de 150€ le jour de la rentrée.

Le CDI prête des documents qui sont couverts par cette même caution.

En fin d'année, tout manuel ou prêt du CDI non rendu ou abîmé fera l'objet d'une amende forfaitaire de 30€ par document, et le cas échéant, la caution sera encaissée.

Les manuels dont le code-barres sera rendu arraché seront considérés comme non rendus et une amende de 30 euros sera appliquée.

Pour tout problème de manuel ou de document emprunté, il faut rencontrer rapidement les professeurs documentalistes.

Monsieur, Madame _ _ _ _ _

Parent(s) de _ _ _ _ _

classe : _ _ _

« Lu et approuvé » suivi de la signature

Agrafer le chèque ici.